

Nos réf :

Attestation à compléter obligatoirement par l'assureur du véhicule

(merci de cocher la case adéquate)

Je, soussigné.....
représentant la compagnie
assureur du véhicule immatriculé appartenant à
..... et qui aurait fait l'objet de
dommages lors de sa mise en fourrière le/...../....., certifie que :

- le contrat d'assurance souscrit ne couvre pas ce type de dommages ;
- le contrat d'assurance souscrit couvre ce type de dommages mais ma compagnie n'a pas procédé et ne procédera pas à l'indemnisation desdits dégâts ;
- le contrat d'assurance souscrit couvre ce type de dommages et ma compagnie va ou a déjà indemnisé le réparateur ou le propriétaire du véhicule au titre du préjudice subi*.

Nota Bene : Faute de production de cette attestation dûment complétée, datée et signée par l'assureur du véhicule, l'instruction de votre demande d'indemnisation ne pourra pas être poursuivie.

Date :.....

Signature et cachet de la compagnie

* Les déclarations transmises à l'administration sont susceptibles d'être vérifiées auprès de la compagnie d'assurances.

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
Bureau des Affaires Juridiques
121, avenue de France
CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13

Il est précisé que le service ne reçoit pas le public pour le contentieux des fourrières.

Mél : DVD-IndemnisationFourriere@paris.fr